

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	50 (1912)
Heft:	21
Artikel:	Chez nos voisins d'en face : la soupe au poivre. - La chèvre expiatrice. - Coquin d'amour !. - Tsancro dè "Moussela" !. - Secondes noces. - Garde nuptiale. - Les relevailles
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-208706

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AO MAITET DE LA NÉ

L'AVANT ceint ans eintre lè dou, Davì et la Julie ! Et vâ! justo ceint : lo beliet tot eintiè. On l'arâi pardieu pas de : Davì étai oncora vedzet qu'on diâbillo, et la Julie crâna qu'onna serpeint. D'ailleu l'âdzo qu'on a lâi dit rein, mâ bin l'âdzo qu'on paraît. Et se l'avant lo siècle, s'ein cheintant pas mè que se l'avant z'u coumenii l'autr'hî, principalameint la Julie.

Onna né — l'étai ào coumeincemeint de sti sailli — l'étant cutsi l'on dè coûte l'autro, que-met dou bravo z'épâo que l'étant, câ n'avant pas zu la moudâ dâi l'h'besson (lè lits jumeaux, que diant ein français). L'avâi fê bin biau tandu la dzornâ : lo sélâo l'étai frais et rovilleint que-met onna damuzalla la demeindze, lè pomma l'avant accroutsi la galèze filiau dessu lè brantse iô lè folhie bussâvant, l'herba reverdes-sâi quemet on drapeau cantonal tot batteint nâovo, lè z'ozî sublliâvant lau pe galèze tsanson ein tserryeint lau butse po lau nid. On arâi de que la terra se redzioessâi d'ître ao sailli.

La Julie sondzive à tot cein ào l'hî, et cein la gravâve de droumi. Eltai-te bin su que l'avâi cinquant'ans ? L'étai que seimblâve, l'autra demeindze la vèprâ que son Davi lâi avâi dé-mandâ d'ître son boun' ami. Oh ! lâi avâi pas de, ma rein qu'à la facon que lâi avâi troupâ su lè pî à l'abbayâ, ein danseint, la Julie l'avâi bin vu que son tieru l'étai su lè pî. Et du cein ! quand couennâvant einseimblie, bré dessu, bré désô, lè demeindze dein lè seindâ d'au gros prâ, sè dèvèzavant pas tant, pas lo Davi principalemeint, mâ on s'amâve bin ! allâ pî. Pu, s'êtant maryâ. Et la Julie s'è rappelâve lè z'hailllon que l'avâi met : son boquiet su sa tita, sa balla roba et sè solâ que pioulâvant...

Oï ! la Julie repassâve tot cein dein sa tita. Adan, tot pljian, quemet quand on devèse à n'on maladé, ie fâ :

— Day!... Do-to ?
— Na.
— Eh bin ?...

MARC A LOUIS.

Le fâcheux.

Oh ! la maudite compagnie
Que celle de certain fâcheux
Dont la nullité vous ennuie :
On n'est pas seul ; on n'est pas deux !

Petites définitions.

Cambrioleur. — Emporte-pièces.
Corsel. — Garde-côtes... cuirassé.
Brocanteur. — Case-croûtes.
Promesse. — Un vœu... de la veille !
Cor aux pieds. — Le baromètre du pauvre.
Appétit. — La faim du monde.

LETTRE D'UN SOLDAT DE 1831

DANS les derniers jours de 1830, la Diète fédérale, réunie en session extraordinaire, prit les mesures que nécessitaient les circonstances pour la défense des frontières.

Le 14 mars 1831 le premier contingent de Genève (bataillon Lafontaine) fut caserné au bas-tion de Hollande pour se préparer à se diriger sur le Valais et aller garder les hauts passages, car des troupes autrichiennes occupaient le versant sud des Alpes du Piémont et de l'Ossola. Une semaine plus tard ledit contingent se mettait en route, tandis que de son côté le Valais nous envoyait un bataillon commandé par le major Ganoz.

Voici, dans sa simplicité et dans une orthographe que nous respectons scrupuleusement, quelques extraits du récit qu'un soldat genevois faisait à ses parents de ce voyage de Genève à Erigüe et des petites péripéties de la campagne :

a mademoiselle
m'delle Marguerite Coughnard
chez les Demoiselle Rillet Necker
à Genève.
Brig le 30 mars 1831.

Mon très chers père
et ma très chers mère.

Je met la main à la plume pour vous faire savoi de mes nouvelle. Je me porte Bien mais on est tous venu noir et maigre nous avons été Bien Reçu dans le pays de Vaud. J'ai logé à rolle à un village aux deçà appellé monts j'étoit tout seul Chez un nommé Bovare qui m'a bien reçu et à Lausanne chez le maître des maumier nous étions trois Jn patez et Jn Coughnard de Chancy et moi y nous a logé à L'écu de france et de là nous sommes parti sur un bateau à vapeur et sur une Barque.

nous avons Débarqué à ville neuve nous y avons fait alto un moment et nous avons été Couchez à aigle avec Jn Durant Charle bon Jn patey et moi Chez un farmacien qui nous a Reçu tout ce que l'on peut de mieux après avoir bien soupé nous l'avon invitâ à prendre un verre de... avec nous et il payé Catorze Bouteille de Bouchez il n'a pas été question dans payer une depuis nous sommes venu à Martigny mais sa a Changé de Direction quand on entrat dans nos Logement les habitant se ca-chait on les saluait on ne nous Répondait Rien ce n'était que un moment après qu'il osait se montrer Je croit qu'il ne Ballayait jamais les pièce et eque-cetera ny manquait pas de la nous... venu à sion ou nous avons été assez Bien Reçu et de là nous sommes venu à tourtemagne et de Tourtemagne nous sommes venu à Brig ou nous sommes actuelle-ment.

Les habitans du Valley son salle et ce nest qu'une Coline de montagne Il ny a place que pour passer le Rhone et la route Le peu de terrin pla qu'il y a net que des marais quelque petits coin de semé Comme des Carôs de Jardin tous Les village son dans les montagnes je ne peut pas m'imaginer de q'uois ce pays se nourri les montagne ne son pas riche car ce net que de rocher affreux peu de Bé-taille quelque Chèvre le pain que les abitan mange et aussi noir que la Cheminé et dur Comme de la mollasse on pourrait Bién le conserver 100 ans nous sommes parmi Les alleman on peut a peine se faire entendre.

Je suis Logé Chez un menuisier avec le Caporal fontaine de soral nous avons une mauvais hordinnaire petite rassion de viande point de Légume Le pain net pas si Baux qu'il n'était a Genève Les habitant son pauvre il ne nous donne rien nous sommes a 7 lieue de frontière D'Italie Le vin vien tout d'italie il ne se vend que 7 Batz le pot mésure Bau-coup moins Grande chez nous ceux qui non pas d'argent son dans une posision

Dans ces endroit il ny a que Des Eglise Chapelle hermitage Jésuite Et Curé Il y a plus de trois Char à échel d'ossement de mort dans une Espèce de Bollon et on voi plus de 100 tête de mort exposé sur les mur d'une Eglise... François Dufour et Gabriel Dufour son en Détachement a un village une Lieu plus Loin Dans la montagne Il se portait bien quand je les ai quitté, Etienne Durand et logé près de moi il son quatre dans un vieux Chateau il on toute les Chambre Excepté une il ny a qu'une vieille femme dans ce Chateau Il son 4 Jn Isaac Dufour seraillon d'Airlaville Jn Coughnard de Chancy...

(Suivent des propos sur les affaires domestiques.)

Et Je suis toujours et pour la vie ton dévoué fils,
Pre François Coughnard.
(Journal de Genève.)

L'éventail. — D'aucuns prétendent qu'une femme fait parfois plus de ravages avec son éventail qu'un général avec son épée.

Aussi a-t-on proposé la création d'une académie où l'on dresserait les jeunes demoiselles au jeu de l'éventail.

Les divers commandements seraient :

Préparez vos éventails!
Déferlez vos éventails!
Déchargez vos éventails!
Mettez bas vos éventails!
Reprenez vos éventails!
Agitez vos éventails!

BÉNÉDICTION

Un moine cordelier était l'hôte assidu d'un évêque dont il prisait fort la table, toujours très appétissante.

Un jour que le prélat donnait un grand dîner, quelques convives oblitrent, non sans peine, de l'amphithryon, la permission de jouer une innocente farce au cordelier.

On mit de l'eau dans une bouteille bouchée, ficelée, étiquetée avec soin, puis on fit mander le moine.

— Mon frère, dirent les convives, en lui tenant une coupe, qu'ils remplirent du « précieux nectar », nous allons boire à la santé de Sa Grandeur et à la nôtre.

— Très volontiers ! fit le moine, en jetant un coup d'œil de convoitise sur le flacon.

Lorsqu'il eut le verre en main, il s'aperçut aussitôt de la supercherie, mais n'en laissa rien paraître.

Il se tourna respectueusement vers l'évêque :

— Monseigneur, dit-il, je ne boirai pas que vous n'ayez donné votre sainte bénédiction sur ce nectar.

— Cela est fort inutile, mon frère.

— Monseigneur, je vous en conjure.

Les convives insistèrent auprès du prélat pour qu'il veuille bien acquiescer au désir du moine.

L'évêque céda à leurs instances.

Alors, le moine appella un laquais et lui tendant son verre :

— Tenez, dit-il, portez cela à l'église ; un cordelier n'a jamais bu d'eau bénite.

Deux maux. — Pourquoi vous plaignez-vous de votre femme ?

— Parce qu'elle sait faire la cuisine et se refuse à la faire.

— Et moi, donc ! Ma femme ne sait pas faire la cuisine, mais s'obstine à la faire !

Certificat d'aptitude.

Un de nos lecteurs nous communique le certificat suivant :

« Le Conseil communal de... déclare que Mme... née... épouse de... originaire de notre commune, y a pratiqué le métier de sage-femme pendant une période consécutive de six ans, ce, à l'entière satisfaction de toute la population.

» La renommée de sa clientèle s'étendait en outre jusque dans les localités environnantes.

» A l'appui de ce qui précède, nous avons conséquemment le devoir de recommander en toute confiance cette personne à la bienveillance des Tit. autorités, ainsi qu'à l'honorables public que le besoin de ses services pourrait réclamer.

» Donné en Conseil à... le...

(Signatures.)

CHEZ NOS VOISINS D'EN FACE

La soupe au poivre. — *La chèvre expiatrice.* — *Coquin d'amour !* — *Tsancro dé Mousella !* — *Secondes noces.* — *Garde nuptiale.* — *Les relevailles.*

Voici encore quelques curieuses coutumes d'antan, chez nos bons voisins d'en face.

Elles sont peu à peu en train de disparaître. Dans la vallée de Thônes et peut-être dans d'autres communes, avant de se mettre à table on enfermait les époux dans une chambre pour y manger la *soupe au poivre*. Sur une petite table, il y avait une assiette remplie de soupe bien salée et archi-poivrée ; ils devaient la manger avec la même cuiller (rite d'union), et ne pas en laisser une goutte ; une garde de jeunes gens était placée derrière la porte pour empêcher toute tricherie et faire rire l'assistance par des

4 De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).

remarques saugrenues sur ce qu'ils voyaient. Quand enfin le jeune couple reparaissait, portant triomphalement l'un l'assiette vide et l'autre la cuiller, on lui faisait une ovation, on s'asseyait et le repas commençait. De ce moment, on pouvait parler de tout, sauf de la soupe au poivre; si quelqu'un enfreignait la défense, la jeune femme présentait une assiette vide en disant : « Pour mes épices, s'il vous plaît »; on ne pouvait donner moins qu'on ne donne au sacristain après un baptême, soit deux sous les femmes et quatre sous les hommes.

A Thonon, si l'épouse avait une sœur plus âgée et non mariée, son frère ou son cousin lui amenait comme cadeau une chèvre dont elle le remerciait en lui donnant un soufflet; par là elle se purgeait de sa mauvaise humeur et le soufflet s'appelait *donner l'amitié*. Puis elle caressait la chèvre et pendant qu'elle lui donnait à manger dans sa main, le jeune homme se glissait sous la table et enlevait la jarretière de la mariée pour en former un bandeau à fermer les yeux de la chèvre; la sœur en faisait le noeud et tous applaudissaient. Le moment où la sœur emmenait la chèvre terminait le festin et les violoneux accordaient leurs instruments pour la danse. Cette chèvre était donc une sorte de « bouc émissaire » auquel on transférait d'abord la rancune de la sœur aînée due à la violation de son droit coutumier à être mariée la première. De même à Val d'Isère, si le marié est le cadet, il doit une chèvre à chacun de ses frères aînés.

Autrefois, à Thonon encore, si une fille s'était laissé séduire, le séducteur payait une amende et se trouvait libre de rechercher une autre fiancée; le dimanche, après la grand'messe, les garçons du quartier agitaient devant la fenêtre de la fille un mannequin suspendu à une perche portant un écritau outrageant et ils chantaient :

Tè bailla très vite, Tu t'es donnée trop vite,
Très vite tè bailla, Trop vite tu t'es donnée.
Miaou, miaou ! Miaou, miaou !

Cette coutume fut abolie sous la Révolution, reparut avec la restauration sarde de 1817, et disparut en 1837 sous les foudres du missionnaire Guyon.

A Tignes, pour ne pas passer pour *moussela* (belette), le mari doit battre sa femme au moins une fois dans sa vie; cette coutume tend à disparaître; mais autrefois on n'aurait pas rencontré un mari n'ayant pas battu sa femme, tant était grande la peur d'être traité de *moussela*. On serait tenté de voir dans cette coutume la survivance d'un ancien rite d'appropriation individuelle.

Le charivari au veuf ou à la veuve qui se remariait était d'un usage général, comme rite de protestation de la part des collectivités sexuelles constituées par les adolescents. On y chantait :

Dis donc, vieille carcasse,
Tu veux te marier,
Au lieu d'laisser la place
Aux enfants du quartier!
Nous sommes de bons drôles (*bis*)
Des enfants sans souci,
Il nous faut des pistoles (*bis*)
Ou bien charivari.

On a vu qu'à Tignes (et peut-être à Val d'Isère) ce sont les deux garçons d'honneur qui conduisent la mariée à l'église, puis la remettent au mari: ces deux personnages doivent surveiller et garder la mariée toute la journée; si elle quitte la noce pour un besoin quelconque, ou si elle se trouve seule pour une raison ou une autre, l'un des jeunes gens étrangers à la

noce et qui se tiennent à l'affût aux environs l'enlèvent aussitôt et la conduisent dans une auberge où viennent les rejoindre d'autres jeunes gens; celui qui vient chercher la mariée pour la ramener à la noce doit payer à boire aux jeunes gens.

C'est là comme un rite d'enlèvement qui est intégré dans la cérémonie totale au petit bonheur et suivant les hasards de la journée.

Peu de coutumes ont joué au moyen âge d'une vogue et d'une diffusion aussi étendues, et peu ont autant disparu, presque partout, que la cérémonie des *relevailles*.

On apportait à l'accouchée des volailles, du laitage; on tuait un veau gras; et toute la journée se passait à banqueter et à danser. En somme ces *arbailles* présentaient exactement le caractère d'une cérémonie destinée à fêter le retour à la vie d'un convalescent ou le retour de voyage d'un parent. Le duc cependant interdit d'apporter à l'accouchée autre chose que du pain, du vin et des fruits, mais aucun autre plat.

La cérémonie même, pourtant, ne fut pas interdite comme telle. Elle avait lieu, au XVIII^e siècle, le huitième jour après la naissance et réunissait à la maison les parents, les parrain et marraine, et les amis.

Ce nom de *relevailles* s'applique en Chablais à la cérémonie, autrefois répandue, de la réception spéciale réservée à l'accouchée par le curé la première fois qu'elle retourne à l'église: elle doit rester à la porte du sanctuaire, couverte d'un voile, jusqu'à ce que le curé soit venu la bénir, autrement dit : la purifier.

A Tignes et à Val d'Isère, quand la mère est rétablie, elle donne un repas au parrain, à la marraine et à l'accoucheuse; puis, la première fois qu'elle retourne à l'église, elle s'arrête dans le tambour, portant un voile blanc et accompagnée d'un enfant tenant un flambeau; le curé vient à elle, la « bénir » ou la « purifier », ce qui coûte 0 fr. 30 si la bénédiction est simple et 0 fr. 60 si on chante le *tantum ergo*.

Les heureux.

Oh! croyez-m'en, il est ma chère
Deux sortes d'heureux ici-bas :
L'homme dont on ne parle guère,
La femme qu'on ne cite pas.

Au Théâtre du Jorat.

La première représentation de *La Nuit des Quatre Temps*, légende dramatique en quatre actes (version nouvelle), de René Morax, musique de Gustave Doret, costumes et décors de Jean Morax et d'Aloys Hugonnet, est fixée au samedi 8 juin, au Théâtre du Jorat, à Mézières.

Les représentations continueront, en matinée les samedis et dimanche, en soirée, les mardis et jeudis, jusqu'au commencement de juillet. Quinze représentations sont prévues.

Les répétitions se poursuivent à Mézières, sous la direction de M. René Morax, assisté de M. Paul Tapie, directeur du Kursaal de Lauzanne, comme metteur en scène et régisseur.

Les rôles principaux ont été confiés à des artistes professionnels réputés, spécialement engagés. On retrouvera dans les autres emplois les acteurs du Jorat si souvent applaudis.

Les études musicales ont commencé après Pâques, sous la surveillance de M. Gustave Doret.

Chacun est plein d'entrain. Tout permet d'espérer une magnifique manifestation d'art.

Sans réplique. — Toto, tu as assez mangé de gâteaux!

— Maman, je n'ai pas mal au cœur.

Discretion.

De ce sexe discret dont l'homme suit la loi

Tel est l'amour pour le silence,
Que lorsqu'il interroge un muet de naissance,
Il faut ou qu'il réponde ou qu'il dise pourquoi.

Equilibre instable. — Deux anciens camarades se rencontrent par hasard.

Comme il est de règle en pareil cas, ils s'en vont partager un « demi » et font revivre tous les souvenirs qui leur sont communs.

— Tu te rappelles X..., le fort en thème?

— Si je me le rappelle!

— Il est mort.

— Ah, le pauvre !

— Et Y... le distractif?

— Bien sûr...

Et c'est le défilé traditionnel de tous les anciens copains que les circonstances ont disséminés à travers le monde.

— Et Machin, l'ami Machin, as-tu jamais eu de ses nouvelles?

— Je le vois assez souvent.

— Vraiment ! Est-il heureux ?

— Hum ! Le pauvre bougre a des hauts et des bas.

— Que fait-il ?

— Il est préposé à l'ascenseur du Grand-Pont.

Le secret obligatoire. — Entre amies :

— Oh, pense donc... Berthe m'a confié un secret l'autre jour et je ne puis te le raconter.

— Mais pourquoi?

— Je l'ai oublié !

Logique enfantine. — Maman, je veux écrire une lettre à mon petit ami Hector.

— Mais, mon enfant, tu ne sais pas écrire.

— Qu'est-ce que ça fait, puisqu'il ne sait pas lire.

Tout simple ! — Dites, garçon, réveillez-moi demain matin à deux heures quarante-cinq, hein ?

— Mais, monsieur, je ne me lève qu'à quatre heures, moi !

— Eh bien, vous me réveillerez avant vous, v'là tout.



CACAO
Suchard
LE
DÉJEUNER
PAR EXCELLENCE

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linge pour trousseaux. Adressez-vous à Walther Gygaz, fabricant à Bleienbach.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO